

Honorables membres du Sénat:

Membres de la Chambre des communes:

En venant ouvrir la troisième session de la seizième législature, je désire me joindre à vous dans un sentiment de profonde gratitude pour la guérison de notre Souverain bien-aimé, le roi Georges V. Je partage avec vous le fervent espoir que Sa Majesté recouvrera complètement la santé et sera épargnée pour continuer cette carrière de dévouement à l'Empire qui lui a valu pour toujours l'affection sincère de ses sujets.

La prospérité sans exemple qui se déploie dans tout le Dominion nous cause la plus vive satisfaction. Jamais expansion industrielle et commerciale n'a été aussi considérable que celle dont nous avons été témoins au Canada durant les douze mois qui viennent de s'écouler. L'esprit d'entreprise et le caractère industriels du peuple ont été récompensés, sous le regard de la Providence, par une abondante moisson. La production de l'agriculture et des autres industries fondamentales a surpassé celle de toutes les années précédentes. Le chiffre des entreprises de construction et le volume du commerce étranger ont dépassé tous les records. La main-d'œuvre s'est tenue à un niveau élevé, et tout indique que cette situation encourageante continuera par tout le pays.

Le progrès constant et la prospérité de l'industrie minière dans presque toutes les parties du Dominion constituent un facteur important dans notre avancement industriel.

Il y a eu une augmentation remarquable sur l'année 1927 dans l'industrie des pêcheries. Conformément au rapport de la Commission royale, l'administration des pêcheries a été séparée de celle de la marine et un sous-ministre des pêcheries a été nommé. La réorganisation de ce dernier département a été faite d'après les conclusions de la Commission. D'autres propositions formulées dans ce rapport seront portées à votre attention durant la session actuelle.

Les plans seront bientôt terminés pour la construction de laboratoires nationaux de recherches destinés à favoriser cette branche de l'enseignement scientifique et technique qui a trait à nos différentes sources de production.

On a inauguré durant l'année le service maritime du National-Canadien entre le Canada, les Bermudes et les Indes occidentales. Nous pouvons en voir déjà les immenses avantages. Vu l'importance de notre commerce d'exportation, toujours grandissant, nous avons l'intention d'augmenter et d'étendre le champ d'action du service de transport afin de fournir aux exportateurs canadiens des renseignements commerciaux concernant les marchés de l'étranger. Nous nous proposons aussi d'établir de nouveaux commissariats de commerce sur des points stratégiques dans certaines parties du monde.

Les moyens de communication à l'intérieur du Dominion ont été facilités et améliorés par une vigoureuse extension de la poste aérienne, et ceux de toutes les parties de l'Empire britannique, par le rétablissement du port à deux sous.

L'expansion du commerce et de l'industrie qui se manifeste dans le pays s'est traduite d'une manière frappante par les bénéfices des lignes de transport. Les recettes des chemins de fer ont dépassé celles de toutes les années précédentes.

La construction du chemin de la baie d'Hudson se poursuit d'une manière satisfaisante. Les rails ont été posés jusqu'à une distance de trente-sept milles de Churchill, le terminus,

[M. l'Orateur.]

où d'importants travaux ont été commencés afin d'établir dans ce port les facilités nécessaires. Le développement rapide des régions de l'ouest et du nord du Canada oblige les chemins de fer à augmenter immédiatement leurs services. Un nouveau programme de construction d'embranchements sera présenté. Vous serez aussi appelés à autoriser l'acquisition, dans l'est et l'ouest du Dominion, de certaines voies ferrées qui pourront ajouter au volume des affaires du réseau National-Canadien.

Vous étudiez un amendement à la loi conférant aux commissaires des chemins de fer des pouvoirs plus amples pour s'enquérir de la situation des compagnies subsidiaires et de l'émission des actions.

Un bill sera présenté pour mettre en vigueur un mode de pension en faveur des employés des Chemins de fer nationaux canadiens.

Pour faire suite aux conclusions du Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation, des accords favorisant l'établissement des jeunes gens du Royaume-Uni ont été conclus avec quelques-unes des provinces. Les négociations sont terminées à l'effet d'appliquer le taux de passage de dix livres sterling à tous les immigrants britanniques domiciliés dans la Grande-Bretagne et le nord de l'Irlande, excepté les familles de cultivateurs, les domestiques et les jeunes immigrants qui ont droit à des taux plus avantageux en vertu de la convention dite "Empire Passage Agreement". Une affluence d'immigrants choisis, en rapport avec les besoins du Canada et après un examen rigoureux, pour leur aptitude à l'œuvre de la prospérité générale du pays, se maintient d'une manière satisfaisante.

Une commission royale a été nommée pour enquêter et faire rapport sur le rajustement financier requis afin de placer le Manitoba sur un pied d'égalité avec les autres provinces quant à l'administration et au contrôle de ses produits naturels, à partir de 1870, date de son entrée dans la Confédération.

Les négociations ont été reprises avec l'Alberta et la Saskatchewan pour le transfert de leurs ressources naturelles, et, avec la Colombie-Anglaise, pour lui remettre les terres de la région des chemins de fer et le territoire de la rivière de la Paix.

Une commission royale a été nommée qui fera une enquête concernant les ondes du radio au Canada et présentera des conclusions relativement à l'administration, la gérance, le contrôle et les finances de ce service.

Depuis la dernière session, il y a eu progrès sensible dans les moyens adoptés pour obtenir un contact personnel dans la discussion des affaires interimpériales et étrangères. Le haut commissaire du gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et du nord de l'Irlande est entré en fonctions à Ottawa au mois de septembre. La légation japonaise a été établie à Ottawa en juillet dernier avec un chargé d'affaires, et la légation française, au mois de novembre, lors de l'arrivée du ministre de France. La légation canadienne à Paris a été inaugurée à la fin de septembre, et nous prenons actuellement des mesures pour instituer une légation canadienne à Tokio. Les consultations plus efficaces qui ont lieu grâce au contact personnel établi de cette façon aideront considérablement, croyons-nous, à promouvoir les divers intérêts en jeu, la bonne intelligence et la cordialité dans les relations interimpériales et internationales.